Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20261027-2026_107-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.

Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Cécile Perrot pouvoir à Maxime Gautier, Isabelle Lévêque pouvoir à Julien Lemarié.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 13	Votants 15 (dont 2 pouvoirs)
Date de convocation	20 octobre 2026		
Date d'Affichage	20 octobre 2026		
Secrétaire de Séance	Christophe Juin		

Délibération n° 2026-107
Nature de l'Acte 5.4 Délégation de Fonctions

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS - MARCHES PUBLICS ET ACCORD-CADRES
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 2 000 E HT, Mme le Maire donne lecture de la décision suivante :

Acquisition de matériel sportif

- achat de 12 tapis de gymnastique et d'un chariot de transport
- montant de l'offre de DIMASPORT = 1889.96 E HT
- devis validé le 30 septembre 2026.

Après avoir pris connaissance de cette décision, le Conseil municipal en prend acte.

Fait à Andouillé Neuville, le 28 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.